

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages.

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture

**Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale,
métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023**

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

SUJET N° 1 :

Citez les différents modes de serrage à la disposition de votre métier, accompagnez les d'exemples.

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages.

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale,
métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

SUJET N° 2 :

Citez les différents débits employés en ébénisterie, leurs avantages et inconvénients.

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages.

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale,
métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

SUJET N° 3 :

Donnez 10 essences de bois indigènes et 10 essences de bois exotiques.
Classez-les par ordre de densité.
Quelles sont leurs utilisations majeures ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages.

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale,
métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

SUJET N° 4 :

Décrivez-nous le métier de dendrochronologue ? Quelle est sa finalité ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages.

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale,
métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

SUJET N° 5 :

Citez les différentes finitions que vous connaissez, leurs modes d'application, les avantages et inconvénients.

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages.

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale,
métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

SUJET N° 6 :

L'ébéniste doit posséder différents équipements de protection individuelle (EPI). Citez-les ainsi que leur fonction.

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages.

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale,
métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

SUJET N° 7 :

Citez les différents panneaux commerciaux utilisés dans l'agencement.
Quelles sont leurs dimensions, leurs propriétés et leurs utilisations ?

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages.

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale,
métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

SUJET N° 8 :

Donnez les différents outils que l'ébéniste doit avoir (dans sa caisse) pour fabriquer un chevet Louis XV.

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages.

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture

**Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale,
métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023**

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

SUJET N° 9 :

Citez les différents types d'assemblage.

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages.

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture

**Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale,
métiers du bois, spécialité « ébéniste », session 2023**

Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

23-MC-TABOIS-ORALTM-P

SUJET N° 10 :

Quelles sont les différents types de colle utilisés en ébénisterie ?